



## Droits de succession arrière petits enfant

Par **Fhunot**, le **09/03/2019** à **14:06**

Bonjour,  
Voici ma situation. J'ai refusé la succession de ma mère pour mon premier fils et moi même. La succession de mon grand-père ( décédé avant ma mère ) se règle actuellement car sa deuxième épouse vient de décéder. Ma question est est ce que mon second fils ( né après le décès de ma mère et pour lequel je n'ai donc pas fait de refus ) peut prétendre à la succession de mon grand-père ?